

21 février 2006

06.327

Question Valérie Schweingruber**Refus du budget de La Chaux-de-Fonds par l'Etat: quel exécutif de gauche bafoue la volonté populaire?**

Au mois de septembre 2005, la population de la ville de La Chaux-de-Fonds a refusé en référendum, à une majorité de 75%, une hausse de son coefficient fiscal.

Aujourd'hui, cette même population apprend par la presse quotidienne que la hausse de la fiscalité qu'elle a refusée en septembre 2005 va lui être imposée par l'Etat si le Conseil communal ne boucle pas avant le 15 mars 2006 un budget présentant des économies à hauteur de 4,7 millions de francs.

A lire la presse, le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds estime, d'une part, que la volonté populaire n'est pas bafouée, puisque le référendum portait sur l'exercice 2005, et qu'en l'espèce, seul le budget 2006 est concerné. Par ailleurs, il affirme que cette hausse de la fiscalité ne relève pas de sa responsabilité, mais bien de celle de l'Etat.

Le Conseil d'Etat partage-t-il ce point de vue?

En particulier, est-ce exact que l'Etat s'était engagé, dans un premier temps, à acquérir les actions du groupe ENSA détenues par la ville de La Chaux-de-Fonds, pour un total de 6,5 millions de francs, et qu'il s'est aujourd'hui rétracté? De même, est-ce exact que l'Etat a arbitrairement limité la réévaluation des immeubles communaux de la ville de La Chaux-de-Fonds à 10 millions de francs, au lieu des 15 millions de francs prévus par le Conseil communal dans son budget 2006?

De tels éléments, à supposer qu'ils soient avérés, laissent la désagréable impression d'une entente tacite entre le Conseil communal de la ville de La Chaux-de-Fonds et le Conseil d'Etat pour imposer finalement dans cette même ville une hausse de la fiscalité que la population a constamment combattue et refusée ces dernières années. Ce sentiment est-il fondé? Est-il partagé par le Conseil d'Etat?

Enfin, si le budget 2006 est inquiétant pour la ville de La Chaux-de-Fonds, il s'annonce catastrophique pour 2007. En effet, pour cet exercice, le Conseil communal a l'obligation de réaliser 14 millions de francs d'économies s'il compte éviter une seconde intervention de l'Etat. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a-t-il envisagé de nouvelles mesures de centralisation avec la commune de La Chaux-de-Fonds, à l'instar du projet de cantonalisation de sa police communale?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.